

SEANCE DU 12 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize, le douze février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 04 Février 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 14

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
Bernard VETTRAINO - Jean-Luc GALLEY - Jean-Philippe LOUIS - Elodie VIREY, Adjoints.
Michel BERGER - Bruno FAVIER - Eddy BERNARDI - Régis MONNIER -
François TARTARY - Françoise FEY L'HERISSON - Yann PROPHETE -
Karine RODRIGUEZ

Absente excusée: Monique ROUSSIAU - Pouvoir à Jean-Philippe LOUIS

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et après appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L.1221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

M. Bruno FAVIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

I .TRAVAUX EN COURS.

1. Voirie.

M. le Maire fait lecture à l'assemblée de la facture du Bureau d'Etudes BRUGGER-VIARDOT relative au relevé topographique effectué pour les travaux de voirie 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE l'inscription des crédits au Budget Primitif 2013 pour la note d'honoraires n° 2 relative aux travaux de voirie – Programme complémentaire présentée par le Bureau d'Etudes Brugger- Viardot pour un montant de 2480.07 € au compte 2315 opération 1023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

2. Maison MEYA.

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal comment s'est déroulé le choix de l'entreprise de maçonnerie. Il fait suivre un comparatif de prix entre l'entreprise SD Maçonnerie et l'entreprise des Essarts.

Puis M. le Maire fait lecture d'un courrier de l'entreprise SD Maçonnerie qui déplore certains points du dossier.

Revenant aux travaux de la maison MEYA, M. le Maire communique le solde des travaux à réaliser, soit 40.599, 40 € HT – 48.556.89 TTC + honoraires.

II . INSCRIPTIONS PREVISIONNELLES BP 2013.

M. le Maire expose le programme des investissements prévus en 2013, soit :

- Travaux de Voirie TTC	396 380 €
- Honoraires Voirie TTC	17 100 €
- Enfouissement des rues	32 700 €
- Maison Meya TTC	48 560 €
- Déplacement transformateur	14 586 €
- Ecluse centre village	20 000 €
- Radar pédagogique	1 300 €
- Copieur	2 000 €
- Divers (karcher, semoir,etc...)	7 800 €
TOTAL PREVISIONS 2013		540 426 €

M. François TARTARY demande si la famille PATOUR participera aux travaux de la maison MEYA comme évoqué précédemment.

En vue de la préparation du budget en concertation avec la commission des finances, M. le Maire souhaite que le Conseil Municipal se positionne sur l'opportunité ou non de réviser les taxes locales cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **11 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS**, **ACCEPTE** de réviser modérément à la hausse les taxes locales 2013.

III. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1, Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** des présents et représentés, **DECIDE** de verser aux Associations pour l'exercice 2013 les subventions telles que figurant ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT
PREVENTION ROUTIERE	30.00 €
ADMR	850.00 €
JEUNES VALLEE OURCE	50.00 €
CHASSE LANDREVILLE	200.00 €
COOP. SCOLAIRE LANDREVILLE	300.00 €
GYM LOISIRS LANDREVILLE	300.00 €
SHOOT OF PAINTBALL	300.00 €
TIR LA FRATERNELLE	300.00 €
MAISON POUR TOUS	600.00 €
SI LANDREVILLE	600.00 €
SPOMPIERS LANDREVILLE	600.00 €
Subv° exceptionnelle Spompniers	- €
Provisions pour subventions tardives	1 400.00 €
TOTAL SUBVENTIONS	5 530.00 €

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figureront au budget primitif 2013, **RAPPELLE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'Association et après réception de l'original d'un relevé d'identité bancaire.

IV. LOGEMENT COMMUNAL.

M. le Maire informe l'assemblée que le logement communal sera loué dès le 01/03/2013 à M. et Mme David FORGET, futurs gérants de l'enseigne VIVAL, moyennant un loyer mensuel de 580 €. Ce montant a été précédemment décidé par le Conseil Municipal

Considérant que le logement communal sis au 07 Place de la Mairie a été mis en vente par délibération du 21 Juillet 2010 et qu'à ce jour ce logement n'a toujours pas trouvé d'acquéreur.

Considérant la demande de location formulée par Monsieur et Madame FANGET David pour occuper ce logement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE de louer à compter du 1^{er} Mars 2013 le logement communal sis au 07 Place de la Mairie à Monsieur et Madame FANGET David pour une durée de un an renouvelable

- FIXE le prix mensuel de ce loyer à 580,00€ (cinq cent quatre-vingt euros) hors charges et sera révisé à chaque échéance en fonction de l'évolution de la moyenne annuelle des loyers communiquée par l'INSEE, et sera payable le 10 de chaque mois à la Trésorerie de Bar-sur-Seine.

En sus du loyer, Monsieur et Madame FANGET David s'obligent à acquitter à la Commune, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- DIT qu'un dépôt de garantie d'un montant égal à un mois de loyer 580,00€ (cinq cent quatre-vingt euros) sera demandé aux locataires à la signature du contrat de location.

- DIT qu'un contrat de location et un état des lieux seront établis.

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer le contrat de location et l'état des lieux et tous documents relatifs à cette location.

V. COMPTE RENDU DE COMMISSIONS.

1. P.L.U

M. le Maire fait le compte rendu des deux dernières réunions et expose aux membres du Conseil Municipal le plan de zonage dans sa version définitive.

Le règlement reste à revoir lors de la prochaine réunion de la commission prévue le 04 mars prochain.

2. Voirie Rurale.

M. Jean-Luc GALLEY fait la synthèse de la dernière réunion de travail.

Le montant global des travaux de réfections des rues est estimé à 331.421 € H.T.

– 396.379,31 TTC + Honoraires (17.100 €).

Après avoir pris connaissance de l'étude chiffrée et réactualisée relative aux travaux d'aménagement de voirie – programmation 2012 - pour les Rues des Perrières – de la Vieille Halle – de Viviers RD N° 38 6 de Ville Sur Arce RD N ° 104 - Collin Monsieur - de la Poste de la Croix Malot – de Derrière l'Eglise – présentée par le Bureau d'Etudes BRUGER-VIARDOT pour un montant de 396.379,51 € TTC + honoraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des présents et représentés,

CHARGE le Bureau d'Etudes BRUGGER-VIARDOT de lancer un appel d'offres selon les procédures réglementaires pour les travaux concernés.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2013

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

M. Jean-Philippe LOUIS regrette qu'une partie de la voirie très accidentée située à l'embranchement des rues de Viviers et Ville-sur-Arce n'ait pas été intégrée dans le programme. Les entreprises choisies seront consultées à ce sujet.

3. Syndicat d'Initiative.

M. le Maire donne le programme des animations qui seront réalisées par le Syndicat d'Initiative tout au long de l'année 2013.

VI. INFOS DIVERSES.

1. RYTHMES SCOLAIRES.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des nouvelles mesures concernant le changement du rythme scolaire (passage de 4 jours à 4 ½ jours) qu'il est possible d'appliquer dès la rentrée scolaire. Toutefois, faisant lecture d'un courrier du Conseil Général, M. le Maire précise que si ce dispositif est appliqué à la rentrée 2013, les coûts supplémentaires liés aux transports scolaires seront à la charge du RPI.

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Vu l'avis du département concerné autorité organisatrice des transports scolaires du premier degré,

Considérant l'organisation scolaire et périscolaire actuellement en place.

Considérant que ce décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

SOLLICITE une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales ;

CHARGE M. le Maire d'en informer le directeur académiques des services de l'éducation nationale et le conseil général au titre du transport scolaire.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

2. SDEA.

Suite à la demande de devis concernant la mise en place de réducteurs d'intensité de l'éclairage public, M. le Maire indique avoir reçu une proposition de convention de l'organisme Conseil de l'Energie Partagée qui propose de faire un diagnostic à ce sujet mais également sur d'autres études énergétiques.

Considérant que la réponse faite ne correspond pas réellement à la demande formulée, le Conseil Municipal souhaite avoir des précisions complémentaires auprès du SDEA.

3. BRM.

M. le Maire informe l'assemblée que le coût du balayage des rues en 2013 effectué par la société BRM sera de 1.830,84 € pour 4 passages.

4. Employé communal.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Renaud WOLL est embauché en contrat aidé à hauteur de 75% depuis le 01/02/2013.

Toutefois il précise que, dans le cadre de son contrat de travail, des formations sont prévues (ex : CACES...) et que les coûts seront à la charge de la commune.

5. FNACA.

M. le Maire fait lecture d'un courrier de la FNACA concernant la journée du 19 mars, journée nationale concernant les victimes civiles de la guerre d'Algérie.

6. Courrier M. DOSSOT.

M. le Maire fait lecture d'un courrier de M. Guy DOSSOT informant la municipalité que des tirs de nuit pour chasser le renard auront lieu courant 2013.

7. Marche de Pâques.

M. le Maire donne le descriptif détaillée de la manifestation « La Marche de Pâques » qui aura lieu durant la nuit du 31 mars au 01 avril.

Par ailleurs et en réponse à la demande des organisateurs, la rotonde de la commune sera prêtée et installée sur le pré communal le 30 mars.

M. le Maire précise que les Sapeurs-Pompiers seront présents lors du passage des randonneurs dans la commune.

M. Yann PROPHETE apporte quelques précisions complémentaires.

8. Avenant Convention Ciné- Lique.

Considérant la délibération du 12 Janvier 2011 acceptant de passer une convention de partenariat pour la diffusion cinématographique en Région Champagne Ardenne et la MPT de Landreville avec la Ligue de l'Enseignement de Champagne Ardenne dite la LECA pour 7 à 15 projections annuelles et la convention s'y rapportant,

Considérant que la somme versée par la Commune est basée sur le nombre d'habitants du dernier recensement INSEE.

Considérant que la population est de 547 habitants au 1er janvier 2013,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE l'avenant à compter du 1er janvier 2017 à cette convention dont la somme est calculée sur la base de

* 0.35 € x 548 habitants = 191.45 €

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

9. Assemblée Générale AFR

M. le Maire indique que l'assemblée générale de l' AFR aura lieu le 20 mars prochain à 20h30 à la Maison des Associations.

VII. QUESTIONS DIVERSES.

- 1) Concernant la demande d'acquisition de terrain formulée par M. Alexandre MONNIER lors du précédent Conseil Municipal, M. Yann PROPHETE regrette ne pas avoir plus d'informations avant de prendre part au vote.
- 2) M. Régis MONNIER intervient dans le même temps et précise que M. Alexandre MONNIER adresse un remerciement amer à la municipalité pour sa décision.

- 3) M. Michel BERGER souhaite connaître si une réponse concrète a été apportée à la demande communale faite à propos du problème de débit ADSL. Réponse lui est faite que l'étude réalisée par le Conseil Général n'est encore pas connue. Cependant une relance sera effectuée auprès du Conseiller Général M. Michel MERCUZOT. Par ailleurs, M. Michel BERGER indique que le camion qui ramasse les bennes à verre passe trop tôt le matin.
- 4) M. Jean-Philippe LOUIS intervient pour préciser que le budget 2013 sera le dernier budget voté en termes d'investissement par la municipalité en place. Il indique que le fait d'avoir voté la demande d'appel d'offres des travaux des rues engage l'inscription au BP 2013. Par ailleurs, il déplore le fait que rien ne soit entrepris pour rénover l'intérieur de la mairie. Il souhaiterait également que la cour de la Maison des Associations soit goudronnée car l'accès des personnes handicapés y est particulièrement difficile, notamment lors des élections.
- 5) M. Bernard VETTRAINO exprime les difficultés qu'il rencontre dans la gestion quotidienne des tâches de travail à donner à effectuer aux employés. Difficultés renforcées depuis qu'il y a deux employés communaux. Aussi il demande à ce que les membres du Conseil Municipal n'hésitent pas à informer la mairie si des oublis étaient constatés.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 20.

La prochaine réunion sera fixée au 13 Mars 2013 à 18 h 30.